

Comment faire annuler un acte de notoriété acquisitive

Par Delph34, le 10/06/2013 à 22:07

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire dans les Pyrénées Orientales, cette maison est collée à celle de mon voisin. Devant la fenêtre de ma cuisine il y a un bout de terrain d'une 30 m². Ensuite il y a le chemin de terre d'accès à la maison puis en face un terrain boisée. Le terrain devant ma fenêtre et le bois ne nous appartiennent pas, depuis plus de 40 ans ma famille entretien au moins le terrain qui est juste devant la fenêtre de ma cuisine. Nous avons recherché à plusieurs reprises les propriétaires de ces terrains en vain. Je viens d'apprendre que mon voisin avait fait rédigée par un notaire un acte de notoriété acquisitive pour ces 2 parcelles, celle juste devant ma fenêtre ainsi que le bois. Depuis 10 ans nous entretenons chacun à notre manière les terres qui sont devant nos maisons respectives. Vous comprendrez ma colère quand j'ai appris cette procédure. Mon voisin ne m'a jamais consulté avant. Que puis- je faire pour faire annuler cette acte de notoriété. Il y a 5 faux témoignages, j'ai plusieurs témoins ainsi que des photos qui peuvent attester mes propos. À qui puis-je m'adresser. Merci